



**LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE**



## COMITE DIRECTEUR

### *PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 09 MARS 2019*

---

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : Membres indépendants :

**Mesdames Ghyslaine SALDANA - Huguette UHLMANN**

**Messieurs Jean Louis AGASSE - Francis ANDREU - Jean Bernard BIAU - Christophe BOURDIN - Michel CHARRANÇON - Arnaud DALLA PRIA- Jean Claude LAFFONT - Daniel OMEDES - Bernard PLOMBAT - Christian SALERES - Jean Marc SENTEIN - Pierre THEVENIN**

Présidents de district :

**Messieurs Francis ANJOLRAS - Jérôme BOSCARI - Raphaël CARRUS - Arnaud DELPAL - Maurice DESSENS - Claude LACOUR - René LATAPIE - Claude MALLA - Serge MARTIN - Jean Pierre MASSE - Jean Claude PRINTANT**

Ont donné un pouvoir :

Membres indépendants : **Madame Christie CORNUS à Bernard PLOMBAT  
Monsieur BITON Sandryk à Monsieur BOURDIN, CHAPELLIER Jean-François à Francis ANJOLRAS, GLARIA Guy à René LATAPIE, GRAS Christian à Francis ANDREU, NOEL Henri à Claude LACOUR, PERES Mario à Jean Claude PRINTANT**

Participent : **Messieurs Yvan DAVID - Patrick FERRERES - Robert GADEA - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU - Claude REQUENA**

Excusé : **Monsieur Olivier DAURIOS**

---

*Ouverture de la Séance à 10 h 05*

Monsieur Jean-Claude COUAILLES souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité de Direction et nous informe du décès de Monsieur Bernard SAULES ancien arbitre international et ancien Président de l'Union National des Arbitres Français. Les obsèques seront célébrées le Mardi 12 Mars 2019 à 14h30 en l'église du Sacré-Cœur à RODEZ.

## APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Réunion du comité directeur du 12 Janvier 2019.

---

Monsieur DESSENS Maurice souhaiterait que nous apportions deux modifications (page 5 on remplace le verbe réaffirme par souligne, page 8 Monsieur DESSENS trouve très regrettable que le sujet concernant le poste de secrétaire général fasse aujourd'hui l'objet d'un contentieux alors que le vote du Comité de Direction a été sans appel à cet égard et que la Ligue se doit maintenant d'aller de l'avant.)

Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du Comité Directeur du 12 Janvier 2019

**Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité**

Réunion du bureau directeur du 02 Février 2019.

---

Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du Bureau Directeur du 02 Février 2019

**Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité**

## INFORMATIONS DU PRESIDENT

Madame La Secrétaire Générale rappelle aux membres du Comité de Direction l'envoi détaillé de l'ensemble des correspondances et courriels reçus à la Ligue.

Monsieur Le Président précise qu'au mois de décembre la Ligue de Football d'Occitanie n'avait pas de slogan sur son site. Un courrier fût envoyé aux membres du Comité de Direction et aux salariés afin de les solliciter pour le choix d'un slogan. Seulement 17 réponses sont parvenues à la Ligue dont 14 provenant du personnel.

**Le Football avec l'accent du Sud** est proposé aux membres du Comité Directeur sur proposition du personnel.

**Le slogan proposé est adopté à l'unanimité**

## MODIFICATIONS DU PLANNING DES REUNIONS BUREAU / CD / ASSEMBLEES

Un planning rectificatif fut adressé aux membres du Comité de Direction (Annexe 1)

Le Comité Directeur du 14 septembre 2019 est reporté pour cause de congrès National de l'ANPDF à Marseille.

Il sera reprogrammé à une date ultérieure.

M. ANDREU souligne la problématique due à la suppression de la réunion du Bureau Directeur du 1<sup>er</sup> juin 2019. En effet nous risquerions de manquer de temps pour la préparation de l'Assemblée Générale de Millau.

## STATUTS LIGUES & DISTRICTS

M. COUAILLES informe les membres du Comité de Direction des modifications essentiellement de librairies proposées par la Fédération.

Article 12.1.1 des statuts de la Ligue : l'Assemblée Générale est composée d'une part des représentants des clubs de Ligue et d'autre part des délégués représentant les clubs de District élus par l'Assemblée Générale des Districts.

Pas de remarque particulière.

Sur le choix du système pour déterminer les délégués et les suppléants devant voter en Assemblée Générale de LIGUE, le Comité Directeur doit se positionner en optant soit pour le système de l'ordre d'arrivée soit pour ~~ou celui~~ du binôme.

Interventions de Messieurs SENTEIN, BOSCARI, et CARRUS demandant pourquoi les statuts ne sont pas réexaminés afin que tous les clubs de districts puissent voter lors d'une Assemblée Générale de Ligue.

Monsieur ANJOLRAS intervient en stipulant que pour des raisons logistiques cette solution n'est pas envisageable.

Pour le sujet soulevé, le Président de la LFO recommande d'attendre les préconisations de la LFA et des décisions gouvernementales. Monsieur LATAPIE dit que selon la ministre des sports les modalités pour la gouvernance des associations ne seraient pas abordées avant 2025.

Après de nombreux échanges sur les deux options proposées, les Présidents de districts voulant garder le choix entre le système d'ordre d'arrivée ou celui du binôme, le Président propose de questionner la Ligue du Football Amateur afin de savoir si cette liberté est envisageable ou si la ligue est dans l'obligation d'harmoniser ces élections.

Le Président rappelle que la LFA a envoyé des directives pour que soient présentées aux assemblées générales les modifications apportées aux statuts sans convoquer une assemblée générale extraordinaire.

## RECENSEMENT DE LA SOIREE MDS

Madame la Secrétaire Générale de la LFO recense les dates proposées par les districts pour l'organisation de leur soirée MDS. La date retenue par le district des Pyrénées Orientales sera communiquée prochainement sachant que Madame UHLMANN, Messieurs Daniel OMEDES et Jean-Claude COUAILLES ont respectivement représenté la ligue dans les districts du LOT, des-HAUTES PYRENEES et de L'AVEYRON

Elle sollicite les membres indépendants afin qu'ils se positionnent sur des dates pour y représenter la ligue.

Se positionnent pour les dates à venir :

- ☞ Pour l'Ariège (le 15/03/2019) : M. BIAU
- ☞ Pour l'Aude (le 27/03/2019) : Mme SALADANA, M. OMEDES et M. DALLA PRIA
- ☞ Pour le Gers (le 05/04/2019) : M. CHARRANÇON
- ☞ Pour le Gard Lozère (le 03/04/2019) : M. ANDREU, M. BOURDIN et M. PLOMBAT
- ☞ Pour la Haute Garonne (le 05/04/2019) : Mme SALDANA et M. SENTEIN
- ☞ Pour l'Hérault (le 26/03/2019) : M. ANDREU et M. BOURDIN
- ☞ Pour le Tarn (le 20/03/2019) : M. AGASSE
- ☞ Pour le Tarn et Garonne (le 05/04/2019) : M. DALLA PRIA

## WEEK-END FINALE DE LA COUPE DE FRANCE

Ce week-end de récompense est prévue le Samedi 27 AVRIL 2019 et Dimanche 28 AVRIL 2019 au Stade de France. A cette occasion 86 bénévoles seront conviés par la LFO pour assister à la Finale de la Coupe de France.

Les modalités de transport sont définies de la façon suivante :

- SECTEUR EST (35 bénévoles) – Départ le 26.04.2019 en TGV
- SECTEUR OUEST (51 bénévoles) – Départ le 27.04.2019 en Avion

Monsieur LEDENTU annonce que l'Hôtel KYRIAD Porte de Saint Ouen a été retenu et que tous les bénévoles logeront dans le même hôtel. Le Président répond à un courriel de Monsieur MALLA sur l'éventualité de permettre aux conjoints ou conjointes d'accompagner les bénéficiaires. Dans la limite d'un nombre minimum de places et à condition qu'ils financent leur déplacement (train ou avion, repas, place du stade ...), la ligue répondra favorablement sachant qu'ils ne seront pas placés avec les bénévoles dans le stade pour assister aux matchs et qu'ils ne pourront participer aux actions fédérales du samedi 27 avril.

M. CARRUS demande le coût pour les conjoints. Monsieur GENIEZ l'estime à environ 400 euros par participant. M. BOSCARI souligne la problématique de la gestion des déplacements si le groupe venait à être plus important. M. ANDREU indique aussi que les bus commandés par la FFF ont un nombre de place limité et qu'il faudra aussi tenir compte de cette problématique.

Si toutefois des places étaient encore vacantes, Monsieur DALLA PRIA souhaiterait que nous puissions en faire bénéficier certains membres de commissions. Il est rappelé que le contingent est fixé à 86 et que les districts et la LIGUE peuvent inclure dans leur groupe des membres de leurs commissions.

## JOURNEE DU BENEVOLE DU MOIS – NOVEMBRE 2019

Le Président de la LIGUE présente les grandes lignes de cette manifestation. Un week-end sera organisé pour 44 bénévoles de la LFO au prestigieux Centre National du Football à Clairefontaine en novembre 2019. Pour bénéficier de cette invitation, le bénévole devra être licencié dirigeant depuis moins de 5 ans.

Cette opération a pour objectif de proposer une valorisation supplémentaire du bénévolat et fidéliser les nouveaux licenciés dirigeants et s'ajoute à des actions telles que la journée des bénévoles, les médailles régionales et fédérales ou encore le bénévole du mois.

L'arrivée des délégations est prévue le samedi à 14 h pour un départ le dimanche à 11h

La Fédération Française de Football prendra en charge les frais de séjour (hôtellerie, restauration, animations) et participera partiellement au déplacement de la délégation à hauteur de 2800 €

M. COUAILLES demande aux membres du comité de direction leur accord afin d'envoyer un courrier à la LFA afin de sensibiliser : la somme allouée ne permettant pas de couvrir les coûts de transport (train ou avion) La ligue devra également prendre à sa charge les repas du samedi et dimanche midi (arrivée à 14 h et départ à 11 h). L'option du bus sera étudiée.

## EVOLUTION DU CRT

Monsieur BOURDIN nous présente l'étude juridique réalisée sur le CENTRE REGIONAL TECHNIQUE. Compte tenu de la situation financière catastrophique actuelle de l'association CRT (déficit de 25 k€ en 2016, 81 k€ en 2017, 126 k€ en 2018), il importe au Président de trouver une solution juridique afin que la gestion du CRT soit sous le contrôle direct du Comité de Direction de la Ligue de Football d'Occitanie. En ce sens, une solution est retenue

- L'apport par le CRT de sa branche complète d'activité hôtel restaurant à une filiale créée à cet effet suivi de la cession des titres de la filiale à la LFO

**D'un point de vue juridique**, il conviendra à la prochaine Assemblée Générale du CRT de procéder à la mise en place des opérations suivantes :

- Création par le CRT d'une filiale commerciale par apport d'une branche d'activité
- Cession des titres de la SAS à la LFO

**D'un point de vue fiscal**, l'étude a démontré que :

- L'apport de la branche d'activité (droits d'enregistrement, impôt sur les sociétés, TVA)
- Et la cession des actions de la filiale à la LFO

sécurisent ce changement juridique et justifie la reprise automatique de l'intégralité du passif du CRT L'avantage réside dans l'absence de risque fiscal sauf à payer le même frottement fiscal que dans la vente d'un fonds de commerce.

Interventions de Messieurs COUAILLES, LATAPIE, CHARRANÇON, DAVID et OMEDES (demande d'aides à la FFF, optimisation du rendement du CRT, désignation d'une personne ressource, réhabilitation des locaux et infrastructures)

Mr LAFFONT intervient en disant que la formule employée relevait la présence d'un risque fiscal. Monsieur BOURDIN répondant qu'il ne pouvait garantir la non intervention des services fiscaux mais que de toute façon ce risque n'était pas abandonné dans la première étude. Le choix de cette option a été préconisé par le cabinet comptable du CRT

## FAFA TRANSPORT

Concernant le FAFA Transport, un état des lieux est communiqué aux membres du Comité de Direction :

- Stade BEAUCAIRE 30 - Acquisition d'un minibus pour un coût de 34149 € (aide accordée 17000 €)
- US PAYS RIGNACOIS – Acquisition d'un minibus pour un coût de 35228 € (aide accordée 17600 €)
- RODEZ AVEYRON FOOTBALL – Acquisition de 2 minibus (valeur demandée par le club 20000 €)

Le district de l'Aveyron présentant deux dossiers, il est demandé aux membres du Comité de Direction de valider la demande du club de RODEZ

**Le Comité Directeur valide à l'unanimité la demande du club de RODEZ AVEYRON FOOTBALL**

Madame la Secrétaire Générale propose que la date limite de réception des dossiers à la Ligue soit fixée au 15/04/2019.

## **TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS POUR ASSEMBLEE FEDERALE DU 08 /12/ 2018**

Un tableau récapitulatif des frais est adressé pour information aux membres du Comité de Direction. Le Président veut faire prendre conscience aux élus se déplaçant à PARIS qu'ils peuvent faire diminuer les frais en réservant leurs places de transport dès les dates connues

## **TABLETTES**

En l'absence de M. DAURIOS, la parole est donnée à M. BOSCARI.

Une commande de 60 tablettes fût effectuée afin de répondre aux demandes suivantes :

- 15 tablettes par sites afin d'équiper les membres de commission de discipline, appel, de règlement et contentieux afin de limiter l'édition de papier et d'utiliser les technologies nouvelles pour optimiser le mode de fonctionnement de nos commissions
- Le reliquat sera conservé à la LIGUE pour la mise à disposition des clubs (gestion du stock)

M. BOSCARI informe le comité que les tablettes sont livrées ce jour.

## **U.N.S.S**

La section sportive du Lycée Déodat de SEVERAC s'est qualifiée brillamment pour disputer les championnats du Monde ISF à Belgrade qui se dérouleront du 06 au 14 Avril 2019.

La dernière qualification pour cette compétition remonte à une quarantaine d'années en arrière avec la participation d'un lycée de Nîmes.

Afin de finaliser son budget prévisionnel au plus vite et pouvoir participer à cet évènement unique, la section sportive du Lycée DEODAT de SEVERAC sollicite la Ligue pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle

Etant donné le caractère unique et exceptionnel de cette demande (qualification pour un championnat du MONDE), le Président de la LFO propose aux membres du Comité de Direction de leur accorder cette subvention à hauteur de 2000 €

- Pour : 32
- Abstention : 1

### **Une subvention exceptionnelle de 2000 euros est votée à la majorité**

Monsieur SENTEIN souhaiterait qu'en contrepartie le Lycée Déodat de SEVERAC puisse mettre un coup de projecteur sur la Ligue de Football d'Occitanie (communication...)

Monsieur DESSENS demande si l'aide aux lycées peut –être étendue aux collèges. Il est convenu qu'aucune aide supplémentaire ne sera accordée aux collèges et lycées en cas de qualification nationale ou régionale. Seule une participation à des championnats internationaux et mondiaux sera soumise au Comité de Direction

Suite à un courrier de l'AS MURET, le Président de la Ligue demande le report exceptionnel de deux rencontres de catégorie U17 R1 (dix joueurs de l'AS MURET faisant partie de la sélection UNSS du 06 au 14 avril en Serbie).

La commission régionale des compétitions propose que la rencontre COLOMIERS-MURET prévue le 07 avril soit avancée au 30 Mars ou déplacée au mercredi 03 avril en fonction du résultat des 1/8 de finale de Coupe d'Occitanie U17. La rencontre AS MURET –ALBI initialement prévue le 13 avril est reportée au 21 avril ou au Mercredi 01 Mai en fonction des résultats de la Coupe.

## VISITE DU POLE ESPOIRS – EVALUATION DTN

Le pôle espoirs de CASTELMAUROU a eu la visite des membres de la DTN (Monsieur Jean Claude GIUNTINI Directeur Technique National Adjoint et Monsieur Paul Hervé DOUILLARD responsable du service PPF de la DTN)

Dans son courrier de remerciement du 25.02.2019, le Directeur Technique National Monsieur Hubert FOURNIER mentionne que cette visite a été l'occasion une nouvelle fois de constater l'implication et le dynamisme de l'ensemble des acteurs dans la réussite du triple projet du Pôle de Castelmaurou, comme l'atteste la présence de tous les représentants ainsi que la forte efficacité de la structure

Cependant, deux clignotants demeurent à l'orange :

- Partie médicale : augmentation du temps de travail hebdomadaire (6h) du médecin afin de garantir les contacts réguliers avec les médecins des clubs
- Infrastructures : rénovation immédiate du bloc vestiaire du pôle et terrain synthétique à rénover dans les meilleurs délais

Enfin, le Président souligne que les félicitations ont été adressées sur les tests et le suivi mis en place lors des entraînements et des matchs, Monsieur GIUNTINI souhaite que ces résultats soient communiqués à la DTN.

Concernant un éventuel transfert de données (études médicales, analyse de polars ...), Monsieur BOURDIN sensibilise les membres du Comité de Direction concernant la mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

## COMPETITIONS DE JEUNES

M. SENTEIN expose les avancées du groupe de travail « compétitions » dues aux problématiques remontées et aux questionnements des clubs.

Thèmes abordés :

- La disparition de la catégorie U19 au niveau de la ligue et ses conséquences
- Les descentes des clubs nationaux et la particularité de ces joueurs jouant à ce niveau en U17
- La génération Elites des U14 secteur ouest
- Les phases d'accessions en U14 pour les U13

Monsieur LAFFONT intervient afin que soit examiné le sort des U17 qui joue en compétition nationale. Il attire l'attention de la commission régionale des compétitions sur le devenir des clubs formateurs et de ne pas leur faire perdre des années de travail par une réforme certes difficile à appréhender.

Monsieur MALLA souligne la difficulté des petits districts. La réforme envisagée ne va-t-elle pas conduire à créer des zones désertiques ?

Monsieur DESSENS souligne les problèmes rencontrés lors des compétitions U13 et préconise de sécuriser ces rencontres avec la désignation d'un arbitre officiel. M. SENTEIN prend note de toutes ces observations qui seront traitées cet après-midi par la Commission régionale.

## COUPE DU MONDE FEMININE ( INVITATION FFF)

Concernant la COUPE DU MONDE FEMININE, la Fédération Française de Football souhaite inviter par district une équipe U13 Fille et une équipe U13 Garçon. Pour chaque équipe, la FFF offre 16 places (12 joueurs + 2 encadrants du club + 1 technicien du district + 1 élu du district) pour les rencontres suivantes :

- LUNDI 10 JUIN à 21 H CANADA / CAMEROUN (districts invités : Ariège – Aude – Aveyron- Gard Lozère- Gers)
- JEUDI 13 JUIN à 18 H AUSTRALIE / BRESIL (districts invités : Haute Garonne – Hautes Py- Hérault – Lot – PO)
- LUNDI 17 JUIN à 18 H AFRIQUE DU SUD / ALLEMAGNE (districts invités : Tarn et Tarn et Garonne)

M. MARTIN souligne la difficulté d'assister pour les jeunes à certaines rencontres dû à l'éloignement et à l'heure du match. Il faudrait peut-être repenser à l'affectation pour optimiser les déplacements et pourvoir au problème de l'éloignement de certains districts.

## CANDIDATURES MEMBRES DE COMMISSIONS

La secrétaire générale informe de l'arrivée de 3 candidatures :

- M. LAVAUD Jean – Commission Régionale d'Appel
- M. FOURDRINIER Bruno – Commission coupe championnat
- M. COSTE Frédéric – Délégué ligue Occitanie (candidature soumise à M. THEVENIN)

M. THEVENIN souligne qu'avant de retenir une candidature de délégué en ligue, l'intéressé doit avoir effectué au moins une saison dans un district.

Il est proposé que M. COSTES intègre une délégation District pour cette fin de saison afin de pouvoir prétendre à intégrer une délégation de ligue la saison prochaine.

## QUESTIONS DIVERSES

Mail de Mme CORNUS :

Sensibiliser le Comité de direction par la désignation au plus tôt des chefs de délégation pour accompagner les groupes de filles et de garçons au Festival Pitch U13 à Capbreton. M. LEDENTU explique la problématique rencontrée l'année dernière.

Indemnités kilométriques :

Article 12 des règlements des championnats seniors prévoit qu'une équipe forfait général devra verser l'indemnité kilométrique totale à tous ses adversaires qui se seraient déplacés sous réserve que le match retour n'ait pas eu lieu. Le taux de l'indemnité kilométrique est fixé par le Comité Directeur

Sur proposition du Trésorier, le Président de la LFO met au vote **un tarif kilométrique de 3 € sur la base du trajet simple**

- Pour : 32
- Contre : 1

**Le taux kilométrique de 3 € du kilomètre aller est voté à la majorité**

### Intervention de Monsieur CARRUS Raphael concernant les places vacantes en R3

Dans son article 8 alinéa c, les 16 équipes accédant des championnats départementaux déterminées ainsi :

- 12 équipes classées première de leur district
- 4 équipes classées à la deuxième place des Districts de Haute Garonne – Hérault – Gard Lozère- Aveyron

En régional 3 lorsque le nombre total d'équipes devant composer les groupes la saison suivante est inférieure au nombre de clubs devant y figurer, les équipes supplémentaires sont appelées parmi celles figurant dans la hiérarchie établit en début de saison entre les 8 districts ne bénéficiant pas d'une montée supplémentaire Cette hiérarchie est validée par le Comité de Direction en tenant compte du nombre total d'équipes engagées en saison n-1 et tient compte chaque saison des districts ayant déjà bénéficié de cette mesure.

Le Président de la LFO donne au comité de Direction l'ordre des districts devant bénéficier d'une montée supplémentaire en cas de places vacantes :

1. TARN
2. GERS
3. TARN ET GARONNE
4. HAUTE-PYRENEES
5. PYRENEES-ORIENTALES
6. AUDE
7. LOT
8. ARIEGE

Le Président de la LFO met au vote la proposition

- Pour : 32
- Contre : 1

### **La proposition est votée à la majorité**

Le Président de la LFO signale qu'il apparait que le TARN devance l'AVEYRON au niveau du nombre de clubs (2116 clubs pour le TARN et 1264 pour l'Aveyron). Par conséquent il demande à la secrétaire générale d'apporter cette modification sur les règlements des championnats séniors en cours de rédaction.

Un prochain comité de direction devra déterminer le critère retenu. Le nombre de clubs n'étant pas d'une fiabilité extrême dans la consultation de foot2000, certaines équipes étant comptabilisées plusieurs fois (système des plateaux ...)

### Intervention de Monsieur DESSENS :

1<sup>er</sup> point : Les districts doivent changer leur boîtier fortinet afin de sécuriser leur réseau en matière de cyber sécurité, de prévention (installation de pare-feu, antivirus, filtrage des données de messagerie ...)

Cependant cela occasionne un coût de 1757 € par sites et 2639 € pour la ligue. Ces sommes importantes pour des districts n'ont pas été prévues dans leur budget prévisionnel. Ce n'est pas normal de ne pas être averti en amont afin que l'on puisse budgétiser ces dépenses !

2<sup>ème</sup> point : Mise à disposition d'un city Park (futsal outdoor) pour le club de SALIES

Monsieur SENTEIN informe le comité de direction que la Ligue OCCITANIE a déjà bénéficié de ce dispositif

Une vérification doit être faite pour connaître la possibilité offerte.

**Le Comité de Direction valide cet accord de principe à l'unanimité**

Le Président de la Ligue a été saisi par la Commission Régionale d'Arbitrage au sujet d'une indemnité de déplacement d'un arbitre devant la commission de discipline du 06.12.2018.

En effet cette dernière commission a décidé que ses frais de déplacement resteraient à sa charge.

Le Trésorier indique que ce n'était pas à la commission de discipline de décider du non-paiement de ses frais, ce dossier aurait dû être transmis à la CRA pour suite à donner.

Compte-tenu de l'ancienneté de la décision, les frais ne pourront être imputés au club concerné et resteront à la charge de la ligue.

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15*

Le Président

Jean-Claude COUAILLES



La Secrétaire Générale

Huguette UHLMANN



## PLANNING BUREAU / COMITE DIRECTEUR / ASSEMBLEE GENERALE

### RECTIFICATIF

#### BUREAU

Le Samedi 15 DECEMBRE 2018	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE
Le Samedi 05 JANVIER 2019	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE
Le Samedi 02 FEVRIER 2019	à 10h00	Siège Ligue à MONTPELLIER
<del>Le Samedi 02 MARS 2019</del>	<del>à 09h30</del>	<del>Hôtel Campanile de CARCASSONNE</del>
Le Samedi 06 AVRIL 2019	à 10h00	Siège Ligue à CASTELMAUROU
<del>Le Samedi 04 MAI 2019</del>	<del>à 09h30</del>	<del>Hôtel Campanile de CARCASSONNE</del>
<b>Le Mercredi 15 MAI 2019</b>	<b>à 18H30</b>	<b>en VISIO CONFERENCE sur les 2 sites</b>
<del>Le Samedi 01 JUIN 2019</del>	<del>à 09h30</del>	<del>Hôtel Campanile de CARCASSONNE</del>
Le Samedi 06 JUILLET 2019	à 10h00	Siège Ligue à MONTPELLIER
Le Samedi 3 AOUT 2019	à 10h00	Siège Ligue à CASTELMAUROU
Le Samedi 7 SEPTEMBRE 2019	à 10h00	Siège Ligue à MONTPELLIER
Le Samedi 5 OCTOBRE 2019	à 10h00	Siège Ligue à CASTELMAUROU
<del>Le Samedi 02 NOVEMBRE 2019</del>	<del>à 10h00</del>	<del>Siège Ligue à MONTPELLIER</del>
Le Samedi 07 DECEMBRE 2019	à 10h00	Siège Ligue à MONTPELLIER

#### COMITE DIRECTEUR

Le Samedi 12 JANVIER 2019	à 10h00	Hôtel Novotel à MONTPELLIER
Le Samedi 09 MARS 2019	à 10h00	Siège Administratif à CASTELMAUROU
<del>Le Samedi 11 MAI 2019</del>	<del>à 10h00</del>	<del>Hôtel Novotel à MONTPELLIER</del>
<b>Le Samedi 01 JUIN 2019</b>	<b>à 10h00</b>	<b>Siège Ligue à MONTPELLIER</b>
Le Samedi 10 AOUT 2019	à 10h00	Siège Administratif à CASTELMAUROU
<del>Le Samedi 14 SEPTEMBRE 2019</del>	<del>à 10h00</del>	<del>Siège Ligue à MONTPELLIER</del> (à reprogrammer)
Le Samedi 09 NOVEMBRE 2019	à 10h00	Siège Administratif à CASTELMAUROU

#### ASSEMBLEE GENERALE

Le Samedi 29 JUIN 2019	à MILLAU
Le Samedi 30 NOVEMBRE 2019	(lieu à définir)